

## L'aventure collective

*Je me souviens de ma réaction timorée lorsque les Américains lancèrent leur première fusée habitée par un homme. Mon incompréhension ne portait pas sur l'entreprise elle-même: la course à l'espace était déjà engagée par les Soviétiques; l'homme apprenait à marquer son territoire dans un impossible reculé. Je m'étonnais simplement que les Américains annoncent publiquement ce lancement risqué, qu'ils y fassent participer chacun, que l'aventure soit vécue par toute leur nation sous les yeux du monde entier. L'échec éventuel serait d'autant plus retentissant et subi comme une humiliation; plus qu'un échec, une défaite nationale. Mais l'audace, jusqu'au premier pas sur la lune, fut payante; la conquête était domaine public.*

*Depuis, les vols spatiaux se sont banalisés au point que l'engin naviguant était nommé navette. On l'a vu souvent atterrir banalement comme un avion gros porteur.*

*Mais en quelques années la télévision et les médias ont appris à porter au plus haut point d'intensité la communion collective. Et le sérieux scientifique n'excluait pas une mise en scène. On a beaucoup commenté la participation au vol mortel d'un équipage dont les membres étaient d'origine ethnique différente (japonaise, noire, juive), l'intégration à l'équipe de deux femmes, dont l'une, laïque et enseignante, était chargée d'entrer en contact direct avec sa classe, représentative de toute la jeunesse scolaire.*

*Le vol aurait pu être sans histoire et la portée symbolique de la mission se serait inscrite en douceur dans la mémoire collective. La catastrophe lui a donné une exceptionnelle intensité.*

*La question simple qu'il faut se poser est dès lors la suivante: une nation pour éprouver sa cohésion et*

*sa dynamique doit-elle vivre de semblables aventures collectives, chargées de symboles et pouvant impliquer des sacrifices de vie humaine?*

*A peine posée, surgissent les objections. Certains diront que le sens symbolique de la composition de l'équipage n'exclut pas, dans la vie américaine de tous les jours, des comportements racistes ou que la recherche de la cohésion nationale vécue comme une aventure et une conquête peut tourner au nationalisme dominateur. Les risques de dérapage seraient de la sorte considérable.*

*Mais, en regard, que nous offre le vécu suisse ou même européen: le goût du secret, la dépolitisation croissante de la jeunesse, la xénophobie. L'Europe tout accaparée par la réglementation gestionnaire n'est portée par aucun mythe, aucun élan vécu collectivement, la photo de famille des chefs d'Etats réunis n'en pouvant tenir lieu.*

*La Suisse, encore plus repliée que neutre, accuse au carré ces défauts-là.*

*Parce qu'elle a été préservée des grands conflits européens, on croit que la Suisse fut, au sens littéral du mot, sans histoire. Et pourtant, pour éprouver son unité ou sa volonté de résistance, elle créa et consomma beaucoup de symboles riches en conscience collective.*

*On cite souvent (on les critique aussi avec pertinence) les mythes de l'helvétisme du 19<sup>e</sup> siècle: le serment des Trois Suisses, Guillaume Tell, les fêtes fédérales. Mais lors de l'emprunt militaire de la Confédération en 1936, les grands journaux publiaient par pages pleines des listes publiques de souscripteurs, plaçant souvent de très petits montants. L'exposition de Zurich en 1939 ou le plan Wahlen étaient une geste épique.*

*L'Amérique, conquérante de l'espace, donne l'image d'une nation qui vit et construit son histoire. Prospères, nous ne sommes que des héritiers. On rêve pour l'Europe d'un projet commun, réel et symbolique, qui exprime son génie et le dépasse. En rêve toujours, la Suisse s'y associerait. A. G.*

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 806 6 février 1986

Rédactrice responsable:  
Francine Crettaz

Abonnement  
pour une année: 60 francs,  
jusqu'à fin 1986: 55 francs  
Vingt-troisième année

Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021/22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Jean-Pierre Bossy  
François Brutsch  
Jean-Daniel Delley  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Ursula Nordmann-Zimmermann  
Charles-F. Pochon  
Victor Ruffly

Points de vue:  
Jeanlouis Cornuz  
Catherine Dubuis

806

## Y en a plus comme nous

Année après année, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) consacre un rapport à l'examen de l'évolution économique dans chacun de ses 24 pays membres — dont la Suisse. Ces études annuelles n'ont pas seulement pour objet de publier dans les deux langues de l'organisation (français et anglais) de brillantes analyses de la conjoncture d'ici et d'ailleurs. Elles visent plus haut, conformément aux buts de l'OCDE, créée en 1961 pour contribuer à une expansion harmonieuse des économies nationales et du commerce mondial. Comme le rappelait récemment l'ambassadeur Jean Zwahlen, chef de la délégation suisse près l'OCDE: «Les politiques économiques des pays membres sont examinées annuellement dans le but de les rendre convergentes et, si possible, compatibles pour assurer le meilleur environnement économique international possible» (24 Heures, 30.1.1986).

### MIROIR ANNUEL

Dans cette perspective, le secrétariat de l'OCDE, sis au Château de la Muette, dans l'ouest parisien, n'hésite pas à se livrer à des appréciations de la situation dans les pays membres, ni à distribuer bons et mauvais points aux gouvernements nationaux selon qu'ils ont su ou non maîtriser l'inflation, réduire le chômage, assurer la croissance et résister aux pressions protectionnistes. Bien entendu, les gouvernements surveillent plus ou moins étroitement ce que disent d'eux tous ces technocrates internationaux — d'ailleurs ressortissants des différents pays membres. La Suisse ne résiste pas à la tentation d'exercer cette forme de précensure, même quand elle recueille, comme

cette année, de louangeux commentaires sur sa politique économique.

Pratiquement, la Suisse se contemple une fois par an dans le miroir qu'elle a elle-même tendu à l'OCDE. En effet, tous les chiffres cités dans le rapport sur la Suisse proviennent de l'officialité fédérale, principalement du Département de l'économie publique et de la Banque nationale suisse. Les commentaires faits sur cette base commune ne sauraient donc réserver de grandes surprises à l'officialité helvétique; ce qui n'empêche pas la sortie du rapport sur la Suisse de soulever à chaque fois un certain intérêt, dans la presse alémanique tout au moins.

Comme d'habitude, l'examen annuel 1985 rappelle les principales données composant le tableau de bord de l'économie suisse, commente l'évolution conjoncturelle récente et donne quelques tendances et prévisions. Le tout se rend utile par une présentation synthétique d'informations éparpillées dans différentes publications de Berne ou de Zurich, auxquelles s'ajoutent des statistiques internationales compilées au secrétariat de l'OCDE.

Outre ces rubriques de routine, appréciées des spécialistes et largement méconnues des autres citoyens, les rapports consacrent chaque fois un chapitre à un sujet d'actualité: par exemple, inflation importée en 1974, régulation de la demande en 1976, politique structurelle en 1983, nouvelles technologies en 1984 et marché du travail en 1985.

Les experts de l'OCDE se penchent avec attention sur le cas suisse: bon niveau d'emploi, population active «gouvernable», mode de détermination du salaire, etc. Comment font-ils donc, ces diables d'Helvètes, pour s'offrir et maintenir le plus faible taux de chômage de tous les pays industrialisés regroupés au sein de l'OCDE, avec de surcroît des écarts jugés peu importants entre les régions selon le sexe ou d'après l'âge?

Et les explications de pleuvoir pêle-mêle comme une recette dont on donnerait les ingrédients sans préciser les proportions: conventions collectives, concertation systématique entre les partenaires sociaux, offre de main-d'œuvre variant selon les besoins grâce aux femmes et surtout aux étrangers, bon système de formation professionnelle, sauvegarde du pouvoir d'achat par une politique conjoncturelle et monétaire suivie et crédible.

### VIVE LA SOUPLESSE

Sur toute la ligne, les experts de l'OCDE rendent hommage à la souplesse de la législation et de la politique économique suisse; comme si dans ce pays on n'avait pas attendu que la notion de flexibilité vienne à la mode pour l'appliquer à tous escients. En particulier, l'OCDE constate que par comparaison avec les autres pays membres, le niveau des salaires en Suisse réagit mieux au mouvement de deux variables, à savoir l'évolution des gains de productivité et celle des termes de l'échange. «Etant donné la sensibilité dont fait preuve la progression des salaires nominaux suisses à l'égard de ces variables, il aurait dû être plus facile dans ce pays de ralentir la hausse des salaires après les deux chocs pétroliers et de freiner la montée du chômage (...). Il convient néanmoins de noter que tout en allant dans le bon sens et en étant statistiquement significative, la réaction des salaires suisses aux variations de la productivité et des termes de l'échange n'a pas été suffisamment forte du point de vue quantitatif pour empêcher un recul en valeur absolue de la demande de main-d'œuvre et de l'emploi après les deux chocs pétroliers» (page 58).

En clair, les deux facteurs précités n'ont pas suffi à modérer l'évolution des coûts nominaux de la main-d'œuvre et cela malgré «un degré élevé de rationalité et de flexibilité dans la détermination des salaires» (page 54). Les profits auraient dimi-

nué jusqu'à ces tous derniers temps où, comme on ne peut l'ignorer, même à Paris, la situation s'est renversée.

Sans le vouloir ou intentionnellement, les technocrates de l'OCDE entrent donc de plain-pied dans le débat qui a opposé les partenaires sociaux lors des négociations salariales de la fin de l'année dernière. Au nom de l'Union syndicale suisse, Beat Kappeler assurait que les salaires réels sont en retard (de 3,6%) sur les gains de la productivité. A quoi Bruno Widmer répondait (*Journal des associations patronales*, 12.12.1985) que, tout au contraire, la hausse des revenus réels dépasse (de 3,6% également, coïncidence) celle de la productivité. Le premier se fondait sur les enquêtes annuelles de

l'OFIAMT sur l'évolution des salaires et des traitements, tandis que le second s'appuyait, tout comme l'OCDE, sur les données de la comptabilité nationale.

Ce genre de grave « malentendu » subsistera aussi longtemps que les autorités livreront des séries statistiques non concordantes — et donc non crédibles — sur les revenus du travail. Et cela va encore durer. En août 1978, le Conseil fédéral a chargé l'OFIAMT de réexaminer l'enquête générale sur les salaires et traitements et, au besoin, d'en concevoir une nouvelle. Un projet de révision est désormais prêt, mais il n'a pas encore recueilli l'assentiment des partenaires sociaux. La suite à un prochain rapport de l'OCDE.

Y. J.

## VISION SYNDICALE

### L'air des régions

*Coup de chapeau à la Revue syndicale suisse (adresse utile: Monbijoustr. 61, 3007 Berne, tél. 031/45 56 67) qui consacre son dernier numéro de 1985 au thème des régions en crise, vues par deux journalistes, un Suisse qui présente la Ruhr et le Nord-Pas-de-Calais et un Français qui découvre le Jura suisse horloger. Une double manière de prendre l'air pour une revue syndicale...*

*Prendre l'air c'est d'abord relativiser ses propres problèmes, voir qu'ailleurs aussi des régions, françaises, belges, allemandes et anglaises, ces « régions européennes de tradition industrielle » dont les mines, les forges et les filatures ont fait autrefois la richesse, sont maintenant condamnées à s'inventer un nouvel avenir. Et le salut, on en est convaincu, ne viendra pas d'abord du tertiaire, incapable d'éponger l'hémorragie des places de travail ou d'une hypothétique aide de l'Etat central. Non, le*

*redressement passe d'abord par la mise en valeur des ressources propres de ces régions: l'amélioration d'un réseau de communications déjà dense, l'utilisation d'un savoir-faire technique, bref un terrain d'élection pour les petites et moyennes entreprises, plus résistantes aux défis économique et technologique.*

*Mais cette mue ne va pas sans poser des problèmes aux organisations syndicales: « Cet engouement pour les PME et la création d'entreprises de poche comme agents privilégiés de la formation d'un nouveau tissu industriel rencontre généralement, dans le monde syndical, une profonde méfiance. Il y a de quoi. Rien de tel que ce foisonnement de petites boîtes pour dissoudre une organisation de travailleurs longuement implantée; pour rendre inopérants des mécanismes de représentation ouvrière patiemment construits; pour relativiser l'importance d'acquis sociaux historiquement liés à des luttes massives. Mais pourquoi le monde syndical, après tout, serait-il dispensé de muer en même temps que le vieux monde industriel? «... le paysage qui se dessine, les premiers traits visibles*

*du nouveau modèle industriel si l'on préfère, sont préoccupants. Flexibilité dans l'organisation du travail, mobilité professionnelle toujours recommencée au long de la vie active, et plus insidieusement primat de l'ascension individuelle sur la promotion collective... Il faudra bien du temps et de la réflexion sans doute pour jeter sur tout cela un regard syndical vraiment contemporain, c'est-à-dire non anachronique; pour évaluer le nouveau modèle industriel avec un esprit enrichi, et non pas bloqué, par l'expérience acquise au contact du modèle ancien. »*

*Le journaliste français, lui, n'en croit pas ses yeux: ce Jura, région industrielle mais sans terrils et sans usines géantes, sans pollution; région ouvrière mais qui a accepté sans trop renâcler la disparition de 60 000 postes de travail. Si l'extrême spécialisation de la production explique, ici comme ailleurs, le déclin industriel, elle a aussi marqué les mentalités, les structures sociales, les comportements qui « ont été pendant de longues périodes conditionnés par les caractéristiques de l'activité dominante, ce qui a eu pour conséquence une faible réceptivité aux innovations venant de l'extérieur, un faible esprit d'initiative, la négation de la nécessité de se reconverter ».*

*Les politiques régionales destinées à faciliter la mue doivent donc intégrer une dimension culturelle: « Il y a fort à parier que le besoin le plus fondamental des régions de vieille industrie, c'est de comprendre justement qu'un nouvel art de vivre est l'enjeu de la mue. » Une condition essentielle pour que se réalise l'espoir formulé par l'ancien secrétaire d'Etat au Plan, Jean Le Garrec: « Ce serait une extraordinaire revanche de l'histoire que cette gauche, qui a trouvé sa source dans la contestation d'un modèle industriel et de son oppression, soit à l'origine de la construction d'un autre modèle de développement et d'un autre modèle industriel. »*

## Plus de 25 ans et ce n'est pas terminé!

21 juin 1960 — *Approbation par les Chambres fédérales de l'Arrêté sur le réseau des routes nationales. Il concerne les voies de communication les plus importantes présentant un intérêt pour la Suisse en général. L'accès à Lausanne-Est n'y figure pas.*

23 mars/22 juin 1977 — *Motion adressée par les deux Chambres au Conseil fédéral. Elle demande un rapport sur le bien-fondé du réseau des routes nationales débouchant sur une éventuelle révision à la baisse de l'arrêté du 21 juin 1960. Parmi les six tronçons qui doivent faire l'objet d'une analyse en raison de leur classement contesté figurent la N1, Yverdon-Avenches et la N9, Lausanne-Est: Corsy-Perraudettaz.*

Novembre 1978 — *Création de la commission technique, chargée par le Conseil fédéral de réexaminer les six tronçons contestés. Malgré son caractère technique prioritaire, la commission, forte de 21 membres, ne comprend pas moins de dix représentants du monde politique, dont le président, Walter Biel.*

Décembre 1981 — *Publication du rapport de la commission. Par dix-huit voix contre deux et une abstention, elle fait le choix suivant pour la N9 Corsy-Perraudettaz: «Reste dans le réseau», avec pour caractéristiques: gabarit fortement réduit, tracé partiellement en tunnel, seulement croisement à niveau à la Perraudettaz; tout prolongement au-delà est abandonné.*

28 novembre 1982 — *Vote indicatif du peuple vaudois sur la suppression de la N1 et du tronçon Corsy-Perraudettaz telle que prévue par la commission d'experts — et proposée d'ailleurs comme solution améliorée par le gouvernement vaudois et les communes de la région lausannoise. Par 68 318 voix contre 60 014, le souverain vaudois approuve*

*la suppression du tronçon Corsy-Perraudettaz, alors que par 68 383 voix contre 60'458, il s'oppose à celle de la N1.*

17 décembre 1984 — *Publication du message du Conseil fédéral concernant le réexamen des tronçons litigieux. Au sujet de l'accès Est à Lausanne, en dépit des recommandations de la commission d'experts, le Conseil fédéral, se reposant sur le résultat du scrutin populaire, déclare: «En l'occurrence, celui-ci sera néanmoins maintenu à Corsy.»*

---

## Sortir de l'impasse

Telle se présente, en ligne brisée, l'histoire de ce malheureux tronçon; face à cette succession de choix politiques faits d'aller et retour entre différents niveaux et différentes instances, de verdict populaire et de recommandations techniques, les Chambres vont devoir se prononcer.

### COMMENT DÉCIDER SAGEMENT?

Inutile de préciser que derrière les choix de nature politique se cachent des enjeux économiques majeurs: l'ensemble des travaux remis en question porte sur trois milliards de francs. Lorsque l'on connaît les appréhensions actuelles du secteur de la construction devant la baisse des mandats confiés par le secteur public, on comprend mieux le refus systématique en commission des représentants de la construction d'amputer le réseau initialement prévu, ne serait-ce que d'un seul de ses tronçons. Mais l'obstination à tout garder d'un réseau pourtant sérieusement remis en question s'explique encore par un autre événement, d'ordre financier, qui touche directement les collectivités publiques cantonales et communales. Comment en effet peut-on accepter de renoncer à un tronçon, partie intégrante d'un système, joignant le réseau natio-

nal à celui de l'agglomération lausannoise, quand on sait que cet abandon équivaut, dans les conditions actuelles, à un renoncement de la participation financière de la Confédération à toute solution de rechange? Le canton de Vaud doit-il vraiment faire désormais seul les frais liés au raccordement de l'autoroute N9 dans la partie orientale de la capitale?

Corsy c'est le cul-de-sac autoroutier doublé de l'impasse politique et, moralement, la Confédération ne peut se sentir moins impliquée dans la recherche d'une solution correcte ici que dans l'agglomération zurichoise. Initialement les deux pénétrantes — celle de l'Ouest jusqu'à la Maladière et celle de l'Est jusqu'à la Perraudettaz — étaient appelées à se rejoindre, comme l'atteste aujourd'hui le terme anachronique de «bretelle». Alors qu'à Lausanne, par respect pour la vie urbaine et la ville, le principe de la transversale a été récemment abandonné pour ne garder que la ceinture, à Zurich, poches remplies obligent, on s'apprête à mettre la bretelle après la ceinture (un des deux tronçons surajouté au réseau de 1960) au grand désespoir de la majorité des habitants de la métropole. Laisser les Vaudois seuls pour résoudre leur problème, alors que les Zurichois pourront bénéficier d'un soutien fédéral de l'ordre d'un demi-milliard pour l'achèvement de la traversée urbaine, heurte le sens élémentaire de l'équité; ce serait une sorte de prime à la fuite en avant et la sanction de solutions intégrant de nouvelles préoccupations.

Devrait-on pour cette raison rétablir dans le réseau ce tronçon litigieux qui n'y figurait pas? Nous ne le pensons pas et estimons même que ce serait démocratiquement dangereux de le faire pour les raisons suivantes:

- le Conseil fédéral a déclaré que ce tronçon n'était pas d'importance nationale,
- en incluant ce tronçon dans la révision générale à la baisse, exigée en 1977 par les Chambres, ces

dernières ont voulu un examen complémentaire avant de le voir se réaliser en catimini, sous la seule responsabilité de la Confédération,

— le soutien négatif du peuple vaudois est venu confirmer qu'aucune des variantes Corsy-Perraudettaz, même celle revue à la baisse, ne pourrait être envisagée.

Dans ces conditions, les Chambres ne peuvent imposer cette solution sans administrer un véritable camouflet aux citoyennes et citoyens qui estiment avoir le droit d'exprimer leur avis sur des questions qui les concernent directement.

Pour sûr qu'on entendrait — et chanté fort — le refrain «de toute façon, ils font comme ils veulent à Berne!». Le peuple vaudois a dit «oui» à la N1 (on peut la soutenir!) et «non» à la bretelle (on doit l'abandonner). *Punkt schluss.*

#### LA SEULE VOIE POSSIBLE

Le problème, qui reste entier, doit donc trouver une autre solution technique tout en bénéficiant du soutien financier de la Confédération. Sans parler

de la surcharge des pénétrantes lausannoises de la Borde et du Bugnon, les réseaux routiers en place des communes de Pully, Paudex, Lutry ne peuvent assurer, dans des conditions satisfaisantes, la fonction de liaison. Des quartiers résidentiels entiers sont si gravement touchés par un trafic de transit qu'on peut douter de leur fonction. Lutry tout spécialement, déjà éventré par la route cantonale du bord du lac qui sépare le centre urbain de son arrière-pays colonisé par des immeubles étagés, voit maintenant ce dernier livré à un trafic qui, d'improvisé au départ, est devenu la règle, faute de mieux.

Il faut dès lors se pencher sur une solution partant de Corsy et se prolongeant sous forme de trafic éclaté, pensé et aménagé. Le Conseil d'Etat vaudois a déjà déclaré qu'en cas de renoncement définitif au tronçon Corsy-Perraudettaz, il lancera un concours d'idées. C'est selon nous la seule voie possible avec bien sûr à la clé l'assurance que la Confédération se déclare solidaire et contribue financièrement à sortir de l'impasse. **V. R.**

#### VELTHEIM

### Carrière sans surprise

La carrière du nouveau président de la commune de Veltheim (1099 habitants), située entre Brugg et Aarau, présente certaines caractéristiques qui aident à mieux comprendre les comportements politiques de nombreux compatriotes alémaniques. Hans Ulrich Stamm a 49 ans. Originaire de Veltheim, il y est né et y habite. Son père, manœuvre dans une conserverie de Lenzbourg, a été membre des autorités communales de Veltheim. Hans Ulrich Stamm accomplit un apprentissage d'armurier, métier qu'il exerce durant quelques années; puis il change de profession et devient instructeur au Département militaire fédéral. Par chance il

maintient son domicile à Veltheim, ce qui lui permet de faire de la politique active.

Approché par les socialistes pour une candidature au Grand Conseil, il adhère au parti et se retrouve premier des viennent-ensuite dans le district de Brugg; puis une vacance lui permet d'y entrer. Sur le plan communal, l'Union ouvrière, proche du PS, lui propose une candidature à l'Exécutif. Il est élu. Après huit ans à la municipalité et quatre années à la vice-présidence, il devient président de Veltheim aux dernières élections de fin 1985. S'en étonnera-t-on? Hans Ulrich Stamm déclare ouvertement, qu'en cas de scission du PS, il rallierait le camp «raisonnable et démocratique des sociaux-démocrates».

Ces données sont extraites d'un portrait publié dans le *Brugger Tagblatt* (4 janvier).

#### RÉSIDENCES SECONDAIRES

### Coopérer pour donner la vie

*Nous avons souvent évoqué dans ces colonnes le problème d'aménagement du territoire créé par la rapide multiplication des résidences secondaires, notamment dans les régions de montagne (cf. DP 799).*

*Certaines communes commencent à réagir et cherchent les moyens de maîtriser leur développement. Pour l'heure c'est la commune de Praden, à une dizaine de kilomètres de Coire, qui a choisi la solution la plus radicale. Les paysans-proprétaires de la zone à bâtir se sont groupés dans une coopérative à laquelle appartient aussi la commune. La vente d'une parcelle n'est possible qu'à un acheteur qui s'établit à Praden; une clause du contrat assure le retour du terrain à la coopérative en cas de départ du bénéficiaire.*

*Paradoxalement c'est par le biais d'une institution de droit privé — la coopérative — qu'une collectivité publique conduit sa politique foncière et de développement; avec les seuls instruments légaux de l'aménagement du territoire, elle n'aurait pu atteindre une telle maîtrise.*

*Motivation de cette stratégie unique en Suisse? La volonté de maintenir le village en vie. Avec 51 habitants en 1980, Praden — 60 maisons dont la moitié en résidences secondaires fermées dix mois sur douze — était condamné à devenir le dortoir de la station touristique voisine de Tschierschen. L'autorité communale a tout d'abord réussi à convaincre quelques propriétaires de louer leurs logements non plus à des vacanciers mais à des résidents; la commune a ensuite construit quelques logements. Et en 1984 déjà le village comptait 84 habitants et les terrains de la coopérative devraient permettre l'objectif visé de 100 à 120 habitants.*

## Culture par 6 à 7

Tant que le double «oui» demeurera impossible, le piège du double «non» guettera toutes les initiatives populaires qui seront soumises au vote du peuple et des cantons, avec un contre-projet fédéral. D'où certains retraits qui ont effectivement assuré le succès du contre-projet, c'est-à-dire l'acceptation d'une version en général plus modérée: chemins et sentiers (18.2.1979), aide aux victimes d'actes de violence criminels (2.12.1984), égalité des droits entre hommes et femmes (14.6.1981), protection des consommateurs (14.6.1981). Dans le dernier cas cité, on avait déjà assisté à une chasse aux membres du comité d'initiative lancée par la défunte *Tat*, dispersés après la disparition de leur journal.

A l'heure actuelle, on retrouve une situation analogue: les treize signataires de l'initiative sur la culture ne sont certes pas introuvables, mais profondément divisés sur la suite à donner à leur texte,

### ECHOS DES MÉDIAS

*Bilanz* (février), publie une somme de Jürg Frischknecht sur la scène suisse des médias, Suisse romande comprise. Une scène moins mouvementée que dans d'autres pays, mais pas immobile. Utile donc de disposer d'une documentation sérieuse, même si une ou deux données devront être rectifiées. C'est ainsi, à notre connaissance, que «Publicitas» n'est pas le seul actionnaire du *Stadtanzeiger* de Berne, mais de celui d'Olten.

\* \* \*

Un exemple de solidarité professionnelle. Le quotidien *Berner Tagwacht* envisage de réaliser des économies en renonçant à publier un supplément heb-

après le net refus des Chambres fédérales qui lui opposent un contre-projet plutôt insignifiant — et donc politiquement dangereux puisque plus facile à «vendre».

D'ici la très prochaine décision du Conseil fédéral concernant la date de la votation, les six partisans du retrait vont continuer de chercher à convaincre l'un des sept «mainteneurs». Du côté des chasseurs: la Fédération suisse pour l'éducation des adultes, la Ligue suisse du patrimoine national (Heimatschutz), la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses, la Société suisse des écrivains, les Ecrivains suisses du groupe d'Olten, l'Association suisse des réalisateurs de films. Du côté des chassés: l'Œuvre et son correspondant alémanique, le Werkbund, les gens de spectacle, le Syndicat de la culture, de l'éducation et de la science, l'Association des musiciens suisses, la Fondation Centre suisse du cinéma.

On connaîtra très prochainement l'issue de cette petite partie de chasse. On sait déjà que la démocratie directe et la promotion de la culture n'y auront rien gagné.

Y. J.

domadaire comprenant les programmes de télévision. Les 60 000 francs ainsi libérés serviront à couvrir des frais liés à des améliorations rédactionnelles. Le producteur du supplément, le quotidien concurrent *Der Bund* décide de continuer sa livraison des programmes TV mais gratuitement. Belle application de l'aide à la presse sans intervention étatique.

\* \* \*

Parmi les publications de langue étrangère paraissant en Suisse, *Erebuni*, l'organe de l'Union culturelle arménienne. Des articles en français et en allemand y paraissent à côté d'articles en arménien, une langue apparentée au persan et qui fait partie des langues indo-européennes.

## Egalité de traitement

*Les milieux féministes plaident depuis fort longtemps en faveur de l'abolition de normes visant à protéger les travailleuses par rapport à leurs collègues masculins. Elles leur confèrent une position discriminatoire sur le marché du travail et ne trouvent aucune justification par des différences biologiques entre hommes et femmes.*

*La Commission fédérale des affaires féminines publie un rapport sur la question\*: instructif, mais également humoristique par ses citations de politiciens conservateurs au sujet du rôle et des capacités des femmes. A elles seules, ces «perles» méritent lecture.*

*Le chapitre historique, d'un intérêt non négligeable, est suivi d'un inventaire des normes de protection en vigueur examinées, dans une troisième partie, sous l'angle de l'évolution générale, notamment de celle du droit: droit politique pour les femmes, article constitutionnel sur l'égalité des sexes, nouveau droit matrimonial. Un résumé minutieux de la jurisprudence du Tribunal fédéral en matière d'égalité des droits entre hommes et femmes, ainsi que des statistiques concernant l'activité professionnelle de celles-ci complètent utilement l'exposé.*

*Isabelle Mahrer, auteur du rapport, arrive à la conclusion que le système de protection des travailleuses est trop global, pas assez différencié et en grande partie incompatible avec l'article 4, alinéa 2 de la Constitution fédérale (égalité des droits).*

*Sur la base de ce document, la Commission fédérale des affaires féminines est d'avis qu'actuellement seules les normes de protection ayant trait à la grossesse, l'accouchement et l'allaitement sont justifiées. En revanche, toutes celles qui puisent leur racine dans le rôle traditionnel de la femme (ménage, éducation des enfants, etc.) ou dans son*

être soit-disant différent, ne résistent pas au principe général d'égalité inscrit dans la Constitution. Selon la commission, certaines de ces règles doivent être maintenues mais ne peuvent s'appliquer uniquement aux femmes. Aussi faut-il les étendre à toute personne (femme ou homme) qui a des obligations familiales, c'est-à-dire qui a la charge effective d'enfants, de parents âgés ou d'un conjoint malade ou handicapé faisant ménage commun avec elle. N'a donc pas d'obligations familiales l'époux(se) qui assure l'entretien de son conjoint valide.

Une conclusion que nous approuvons, avec un regret pourtant: pourquoi ne pas faire bénéficier des normes de protection toute personne qui s'occupe d'un tiers ayant besoin de soins, par exemple celui ou celle qui fait ménage commun avec un frère, une sœur, un(e) partenaire, un(e) ami(e) malade ou handicapé(e)? Une solution qui s'impose en vertu du principe de l'égalité de traitement.

\* «Die Sonderschutzvorschriften für weibliche Arbeitnehmer in der Schweiz». Bericht der Eidgenössischen Kommission für Frauenfragen, Bern, 1985.

## EN BREF

Le cercle économique WIR (DP 782) a atteint un chiffre d'affaires de 673 millions en 1985 (+28,7%). En revanche, une coopérative RTG, fondée en 1979 selon les mêmes principes d'échanges et dans le but de briser le monopole de WIR, doit être liquidée dans des conditions désastreuses.

\* \* \*

La Parti évangélique populaire n'a qu'une section en Suisse romande, à La Neuveville. Elle compte une quinzaine de membres, et ne dispose que d'un seul mandat au Conseil de ville. Au surplus, l'adjectif «populaire» a été abandonné. Le parti s'appelle simplement «évangélique»!

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

## Anniversaire pacifique

L'ai-je déjà raconté ici?

Mon beau-père, inspecteur scolaire de son vivant, arriva un certain 24 janvier dans une classe que tenait une toute jeune institutrice, à peine sortie de l'Ecole Normale.

«Mademoiselle, avez-vous dit à vos enfants quel jour nous fêtons aujourd'hui? Ce qui s'est passé le 24 janvier?»

La mignonne, toute rouge de confusion, murmura que non... Et si M. l'inspecteur croyait vraiment que...

«Mais bien sûr, Mademoiselle, bien sûr!»

S'avançant alors devant sa classe et rougissant de plus belle: «Mes enfants, il faut que je vous dise: j'ai mon anniversaire aujourd'hui...»

Ces beaux temps sont passés. Le 24 janvier dernier, «devant un imposant parterre d'officiers au masculin», Dame Mariette Paschoud, capitaine au SCF, «a dressé le portrait d'un illustre Vaudois — mais dont le rôle ne fut pas *non moins controversé* (je suis le compte rendu de *24 Heures*, à moins que ce ne soit celui de la *Tribune-le Matin*) — Frédéric-César de La Harpe».

«Non, s'est écriée la vaillant capitaine («Chère et vaillant maître» écrivait Flaubert à George Sand), de La Harpe n'était pas un traître!»

J'avoue avoir éprouvé un véritable soulagement en apprenant la chose: ainsi, je vais pouvoir continuer de descendre son avenue le front haut!

Mais alors... mais alors... Qu'était-il donc?

«Ses interventions auprès du Directoire français, puis auprès du tsar Alexandre 1<sup>er</sup> — les priant d'aider les Vaudois à se libérer du joug bernois — relèvent d'un idéaliste.»

Là, tout le monde est d'accord, étant donné le vague de l'épithète. Sans doute, des esprits vétil-

leux pourraient-ils objecter qu'en 1798, Alexandre n'était pas sur le trône, n'ayant pas encore eu le temps de faire assassiner son père. Ce serait pures chinoiseries. D'ailleurs, la capitaine précise sa pensée (si on me passe l'expression):

Les «idéalistes sont des rêveurs qui non seulement fuient la réalité mais qui la nient tout simplement...»

... Je vous vois venir, avec vos gros sabots: vous allez demander quelle réalité La Harpe a fuie, voire même niée «tout simplement» — et ce qu'il aurait dû faire pour ne pas la fuir, cette réalité... Apparemment attendre que le SCF obligatoire ait été introduit dans l'armée suisse. Vous n'avez rien compris! Tout à coup, Dame Mariette Paschoud dévoile ses batteries:

Par un admirable fondu enchaîné, ou si vous préférez, par un de ces christianas coulés dont Rud Rominger avait le secret, elle passe de l'idéaliste La Harpe aux pacifistes actuels. «Ces rêveurs se mettent dans l'impossibilité d'obtenir un quelconque résultat concret dans la cause qu'ils défendent.» Et d'ajouter: «Ils sont des instruments dociles, peut-être inconscients, mais réels et efficaces dans les mains de gens qui, eux, ne perdent pas de vue la réalité et poursuivent des buts extrêmement différents.»

Moi, je supprimerais le «peut-être inconscients»: car c'est très consciemment — non? — que le Centre Martin Luther King marche la main dans la main avec le camarade Gorbatchev, et qu'Amnesty International émarge aux fonds secrets du colonel Khadafi.

... Tout de même, quelle salade! J'ai été un peu dur avec Max et Moritz: en parlant de la misère intellectuelle en Suisse romande, ils avaient bien leurs raisons! Mais naturellement, vous êtes libres de penser que c'est le journaliste de *24 Heures* qui raconte n'importe quoi!

J. C.

## En finir avec les privilèges

*Sur la foi de la propagande électorale, la Loi Wellhauser (DP 804) aurait dû facilement passer le cap: faite pour les riches aux dires de ses adversaires, destinée aux revenus moyens et petits à en croire ses partisans, elle avait tout pour plaire à une large majorité. D'autant plus que selon un sondage d'opinion une majorité de locataires exprimaient leur désir de devenir propriétaires. Si on ajoute le fait que les partis bourgeois (46% des électeurs) appuyaient le projet, on ne peut qu'être surpris du résultat: c'est «non» à trois contre un.*

*Triomphe des locataires? Vite dit. Cette catégorie choyée par les partis politiques, surtout de gauche, est loin d'être homogène. Il y a d'abord tous ceux qui se sont abstenus, la grande majorité. Un désintérêt qui devrait enfin conduire à mieux calibrer cette fameuse crise du logement. Répétons-le: une crise qui est probablement beaucoup plus d'inadéquation entre les moyens et les besoins d'un certain*

*nombre de Genevois d'une part, et les logements dont ils disposent d'autre part. Une mauvaise distribution plus qu'une pénurie flagrante. Dans ce sens la revendication du Parti du travail — construire massivement des logements sociaux — est infondée.*

*A la gauche et aux organisations de locataires qui ont attaqué à juste titre ce coup de pouce de la collectivité à ceux qui sont déjà favorisés, de faire des propositions et d'appuyer des solutions qui profitent au premier chef aux habitants dont les besoins sont les plus criants. L'exigence de justice demande de remettre en question tous les privilèges nés d'une politique sociale du logement à large arrosage. Et cette remise en question sera aussi celle du «front uni» des locataires.*

**J. D.**

*PS. Une autre loi, qui elle n'a pas été attaquée en référendum, est maintenant en vigueur. Elle aidera ceux qui le désirent et dont le revenu se situe dans la fourchette prévue à acquérir un logement HLM. Seule son application permettra d'établir dans quelques années si les citoyens sont vraiment des locataires par vocation.*

## Arithmétique électorale

Les élections cantonales bernoises se dérouleront le 27 avril mais déjà la classe politique est en effervescence et la presse suit. Grande question: y aura-t-il des changements?

La composition du Conseil exécutif reste inchangée depuis 1946: quatre représentants de l'UDC, trois socialistes, deux radicaux (les socialistes sont entrés à l'Exécutif en 1938 déjà avec deux élus). Cette année, la proportionnelle volontaire n'est pas souhaitée par les partis gouvernementaux. Rappelons que le système électoral est une forme

particulière du système majoritaire: tous les suffrages obtenus par les candidats sont additionnés; le total est alors divisé par le nombre de sièges à pourvoir (9). La majorité correspond à la moitié du quotient plus un, c'est-à-dire approximativement au dix-huitième du total des suffrages. Il n'y a pas de dépôt de candidatures, mais l'impression de listes est autorisée.

Deux partis gouvernementaux, tout d'abord le Parti radical puis l'UDC, jusqu'ici alliés, iront seuls à la lutte avec, chacun, un nombre de candidats supérieur à leur représentation actuelle. Si leurs électeurs conservent les réflexes traditionnels de voter «bourgeois», les socialistes se trouveront éliminés du prochain gouvernement qui comprendrait alors six représentants de l'UDC (majorité

absolue) et trois radicaux. Beaucoup de radicaux peuvent être tentés de voter de cette façon pour garantir le siège de leur parti au Conseil des Etats. Le Parti socialiste a de la peine à s'adapter à cette nouvelle situation. On ne lui fait plus de cadeaux. Les autorités du parti proposent au congrès de reporter les trois élus sortant. Les régions les plus traditionnelles approuvent cette situation conservatrice; ailleurs des sections proposent de présenter quatre, voire cinq candidats. Il est certain que le système électoral impose de limiter le nombre de lignes blanches sur les bulletins de vote, afin de faire hausser le seuil de la majorité. Il est aussi certain qu'une majorité basse favorise la puissante UDC. C'est pourquoi un autre scénario envisage six élus UDC (+2), deux élus socialistes (-1), et une élue radicale (-1), ce dernier siège pour tenir compte de la garantie constitutionnelle d'un siège pour le Jura bernois.

Et les listes d'opposition? Leurs chances sont minimes. Les candidats connus font défaut. Seule la conseillère nationale Leni Robert pourrait obtenir un succès d'estime, mais aux dernières élections au Conseil national la comparaison des suffrages personnels obtenus montre qu'elle s'est trouvée au 22<sup>e</sup> rang des 29 élus bernois.

Il reste trois mois aux partis pour préparer leur stratégie. Parlera-t-on encore de caisses noires en avril? Récompensera-t-on l'UDC en lui accordant la majorité absolue au gouvernement?

### CURIEUSES ALLIANCES

*Nombreux apparentements dans les divers arrondissements de Zurich pour les prochaines élections communales. Relevons quelques cas très particuliers: apparentement UDC-Action nationale dans trois arrondissements et apparentement Parti socialiste-Organisations progressistes PÖCH dans quatre arrondissements (1982: dans un seul arrondissement).*